



Mémoire

Présenté à la Commission sur l'éducation postsecondaire

Par

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

Le 30 avril 2007

Éducation postsecondaire

Par la présentation de ces quelques commentaires, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) tient à partager ses réflexions avec la Commission sur l'éducation postsecondaire.

L'autosuffisance passe par l'excellence en éducation

L'excellence en éducation et la quête de l'autosuffisance sont deux préoccupations que la SAANB partage avec le gouvernement provincial. Il serait cependant très dangereux, à notre avis, de revoir notre système d'éducation postsecondaire, simplement pour répondre à des impératifs strictement financiers, ou dictés par les besoins du marché ou de la décroissance démographique. En effet, l'autosuffisance nous semble possible que dans un environnement où l'éducation à tous les niveaux et la formation ont su atteindre un niveau d'excellence.

Mise en garde

Puisque l'éducation est à la base de notre développement et de notre épanouissement comme communauté acadienne voulant vivre en français, la SAANB estime, comme beaucoup d'autres, qu'il aurait été plus judicieux qu'une telle Commission porte sur l'ensemble des composantes de l'éducation, allant de la petite enfance à l'éducation post-secondaire, de l'alphabétisation au doctorat.

Nous croyons que les améliorations à apporter à notre système d'éducation doivent découler d'un réel projet de société, inspiré par une vision à long terme, élaboré non seulement par les intervenants et intervenantes en éducation mais également par la population et l'ensemble des apprenants et apprenantes.

En ce sens, la démarche entreprise par la Commission nous semble discutable. En effet, les délais imposés ne permettent pas une étude exhaustive de ce que devrait être l'éducation. Les objectifs qui lui ont été fixés, et que la Commission présente dans son texte de réflexion, nous apparaissent dangereusement limités à une seule question de rentabilité, de faisabilité et d'économie de marché. Il y est très peu question de la qualité de l'enseignement offert à notre jeunesse. Ce n'est pas ainsi que nous arriverons à atteindre l'excellence en éducation ou à inculquer aux jeunes les valeurs indispensables dont ils auront besoin pour prendre en mains les responsabilités qui les attendent, aux plus hauts échelons de notre société.

Enfin, la Province se targue d'avoir la dualité en éducation, mais la SAANB n'oublie pas que celle-ci ne couvre que les écoles primaires et secondaires. La responsabilité de l'éducation postsecondaire se retrouve sous la juridiction d'un autre ministère où la dualité n'existe pas.

Il nous semble que nous sommes tous en droit de porter à l'attention de cette Commission la pertinence de rapatrier sous un ministère d'éducation dualiste, l'ensemble des composantes de l'éducation en français.

Le rôle des institutions universitaires et collégiales. Différenciation et Collaboration

Tout le monde sera d'accord, le rôle de notre système d'éducation est de former les individus, d'où qu'ils viennent, afin qu'ils puissent se tailler une place au soleil, avoir accès à un emploi

bien rémunéré, et contribuer au développement économique, social et politique de la province ou de la planète. Pour la communauté acadienne, cette responsabilité est principalement partagée entre l'Université de Moncton et les 5 collèges communautaires francophones.

Ces deux réseaux doivent certainement pouvoir mieux collaborer pour répondre aux aspirations des apprenants, mais doivent également garder leur mission propre. La collaboration ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Et le prix que la communauté acadienne n'acceptera jamais de payer, c'est bien la mise en place de services d'enseignement bilingues.

Nous tenons à vous rappeler que depuis plus de trente ans, la communauté acadienne s'est battue pour obtenir le droit à des écoles françaises, un ministère francophone de l'éducation et pour l'obtention de la Loi sur l'égalité des deux langues officielles au Nouveau-Brunswick. Nous ne cesserons pas de veiller au respect de ces droits et n'accepterons aucun recul en la matière. Ici, comme ailleurs, il y a une limite aux accommodements dits raisonnables!

La vocation généraliste de l'Université de Moncton doit être farouchement défendue. La préoccupation première de l'Université ne devrait pas être de répondre à la demande accrue de travailleurs dans les métiers qualifiés. Nous avons besoin d'un lieu qui forme, avant tout, des libres penseurs et des citoyens responsables, capables d'analyse, de recherche et de synthèse. Et cela correspond aux désirs des étudiants et étudiantes puisqu'ils et elles semblent « s'inscrire en plus grand nombre aux programmes des arts, alors que le besoin de diplômés en sciences, en mathématiques pures et appliquées, en génie et en informatique augmente » (p.7 - texte de réflexion de la Commission).

Néanmoins, nous reconnaissons que tous les jeunes n'ont pas les mêmes aspirations, les mêmes ambitions, et les mêmes moyens. Les collèges communautaires doivent donc continuer à offrir une formation générale de base aux autres segments de notre population afin de fournir des formations répondants à leurs intérêts et habiletés ainsi qu'aux besoins de la société.

Tout en mettant l'accent sur une meilleure collaboration entre ces deux réseaux, nous devons rester vigilants et nous assurer que la mission de nos institutions postsecondaires ne se dégrade, au point de répondre, simplement et à courte vue, aux impératifs économiques de l'emploi.

Comme nous l'avons déjà écrit dans un mémoire soumis au ministère de l'Éducation, l'excellence en éducation et la quête de l'autosuffisance sont deux objectifs qui obligent les Acadiens, Acadiennes et francophones à revoir leurs façons de préparer l'avenir. La société acadienne change : elle est plus ouverte sur le monde et des personnes de différents horizons se joignent à elle. Ce changement doit se refléter aussi dans les programmes offerts aux jeunes de chez nous, qui souhaitent découvrir d'autres cultures. L'éducation au multiculturalisme devrait également faire partie intégrante de la formation donnée aux futurs enseignants par l'Université, ce qui nécessite une reconfiguration des programmes de formation postsecondaire.

Accessibilité et financement des universités

Ces deux questions sont intimement liées. Assurément, il faut viser à rapprocher les institutions d'enseignement postsecondaire de leurs clientèles potentielles. Cela aurait l'avantage de soutenir le développement durable de nos régions.

Bien sûr, il faut alléger le fardeau financier des jeunes apprenants et apprenantes. Le mémoire que vous a présenté la FEECUM suggère des pistes de solutions intéressantes, que vous étudierez certainement attentivement. Nous n'y reviendrons donc pas.

Et encore, il faut tenir compte de la capacité financière de l'Université de Moncton si nous voulons améliorer, en même temps, la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Grâce à la Loi 88 portant sur l'égalité des communautés de langues officielles au Nouveau-Brunswick, et l'enchâssement des principes de cette loi dans la Constitution, nous sommes en droit de réclamer une égalité réelle. Comme le disent plusieurs juristes, l'égalité réelle implique qu'il faut aller plus loin que le financement égal ou équitable per capita de l'éducation.

Il est un fait bien connu et bien documenté : UNB a été créé en 1783 et a bénéficié jusqu'en 1960 des subventions importantes pendant que l'Acadie du Nouveau-Brunswick recevait des miettes. Il doit y avoir une modulation importante du financement gouvernemental qui avantage pour un certain temps nos institutions d'éducation. Les Acadiens, Acadiennes et francophones de la province devraient avoir droit à du financement supplémentaire d'appoint, un fonds de rattrapage en éducation, afin de compenser pour la jeunesse de leurs institutions par exemple, ou encore le coût du matériel pédagogique plus onéreux en français qu'en anglais, et pour diminuer encore l'isolement des minorités francophones de St-Jean, Fredericton ou Miramichi.

Pour accroître le financement de nos institutions d'enseignement, la tentation sera grande d'ouvrir toutes grandes les portes au contrôle des entreprises. Ce faisant, il y a un danger réel de transformer nos institutions postsecondaires en usines à diplômes. Une telle approche peut possiblement mieux se comprendre pour ce qui est de la formation avant tout technique, mais ça ne doit pas être le cas pour ce qui est de la formation universitaire.

En terminant, nous ne prétendons pas avoir répondu à toutes les questions complexes et interreliées qui se posent. Nous espérons cependant avoir alimenté vos réflexions et contribué de façon utile à vos travaux.



Marie-Pierre Simard
Présidente de la SAANB